

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude TULOUP, Maire.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu** du précédent Conseil.

### **I/ DELIBERATIONS**

#### **1/ Examen et vote du BUDGET 2013**

Après les votes du compte administratif 2012, de l'affectation du résultat 2012 et des taux des 3 taxes locales pour 2013 lors de la dernière séance du Conseil, les conseillers présents examinent l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2013, qui peut se résumer comme suit :

<b>Investissement :</b>	- dépenses : 2 068 945 €
	- recettes : 2 068 945 €
<b>Fonctionnement :</b>	- dépenses : 2 971 966 €
	- recettes : 2 971 966 €

#### **2/ MAIRIE** : approbation du marché public

Suite au vote du budget 2013 et en application du programme de l'opération d'équipement n° 123 « Mairie », Monsieur BRUHAT, architecte, expose les conclusions de l'analyse des offres suite à la CAO du 02 avril dernier ; puis Monsieur le Maire propose de les valider comme suit :

- relance des lots infructueux n°7, 9, 12 et 13
- renégociation des lots n°1, 2, 3, 5, 6, 11 et 14
- attribution des 3 lots suivants :

N° du registre	CANDIDATS retenus	MONTANT H.T. avec options	MONTANT T.T.C. avec options
<b>4</b>	<b>BORNE</b>	<b>20 096,80</b>	<b>24 035,77</b>
<b>8</b>	<b>BOURRON</b>	<b>69 111,40 + Option 1 : 690,00</b>	<b>82 657,23 825,24</b>
<b>10</b>	<b>AULIBERT</b>	<b>20 158,00</b>	<b>24 108,97</b>

#### **3/ URBANISME** : alignements

Il est proposé de procéder aux acquisitions suivantes dans le cadre de procédure d'alignement aux montants estimés par France Domaine en date des 16 octobre et 29 novembre 2012 :

- une emprise de 95m<sup>2</sup> (en partie bâtie) de la parcelle cadastrée section AO n°2 appartenant à Madame DE SIAGE, située rue de Vichy ; aux montants estimés suivants : 5 000€ pour la partie bâtie de l'emprise (avec démolition totale de la grange) et 5 000€ pour la partie non bâtie de l'emprise ; acte notarié en l'étude de Maître Serge PAILET, 17 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

- 2 parcelles appartenant à la Succession Albert JALICOT, cadastrées section AH n°76 de 1 171m<sup>2</sup> située rue de la Chaume Géant, et section AE n°240 de 152 m<sup>2</sup>, située rue des Bravets ; aux montants suivants : 4 100€ pour la parcelle n°76 et 4 560€ pour la parcelle n°240 ; acte notarié en l'étude de Maître Michaël MIDROUILLET, 24bis rue Lucas à VICHY (03).

#### **4/ SCOT** : approbation

Monsieur SECHAUD expose les enjeux du SCOT et la demande faite par la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier de se prononcer sur le contenu de celui-ci. Après avoir pris connaissance de la délibération de VVA en date du 24 janvier 2013 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le SCOT ; et considérant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), et le bilan de la concertation, les membres du conseil approuvent, à la majorité, le projet sans observation.

## **5/ VVA** : nombre et répartition des conseillers communautaires

Considérant l'adoption à la majorité des 23 communes de VVA d'une répartition des 68 sièges résultant de l'application dérogatoire, tenant compte à la fois d'une volonté d'assurer l'équilibre de la représentation des territoires et de la population municipale des communes de l'EPCI ; le Maire propose de fixer le nombre de sièges du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier à 68, et de répartir les sièges de l'EPCI par commune comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Nombre de Sièges</b>
VICHY	18
CUSSET	9
BELLERIVE-SUR-ALLIER	6
St-GERMAIN-DES-FOSSES	2
<b>CREUZIER-LE-VIEUX</b>	<b>2</b>
SAINT-YORRE	2
ABREST	2
VENDAT	2
LE VERNET	2
St-REMY-EN-ROLLAT	2
BRUGHEAS	2
HAUTERIVE	2
CREUZIER-LE-NEUF	2
ESPINASSE-VOZELLE	2
MAGNET	2
BILLY	2
BUSSET	2
MARIOL	2
CHARMEIL	1
SERBANNES	1
COGNAT-LYONNE	1
SEUILLET	1
BOST	1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition.

## **6/ PERSONNEL** : extension de la participation de l'employeur à la mutuelle

Considérant la demande de plusieurs agents de pouvoir bénéficier de cette participation au titre de leur cotisation à la garantie maintien de salaire, Monsieur CROUZIER propose d'étendre le versement des 25€ à tous les agents cotisant soit à un contrat santé labellisé soit à une mutuelle garantie maintien de salaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013. Accord de la majorité des membres présents.

## **7/ OTAGES du NIGER**: soutien et acquisition d'une banderole

Considérant que depuis le 16 septembre 2010, Thierry Dol, Marc Féret, Daniel Larribe et Pierre Legrand, français, salariés d'Areva et Vinci, ont été enlevés sur leur lieu de travail à Arlit (Niger), et retenus en otage par AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) ; et considérant le courrier du Comité de Soutien aux Otages du Niger (305 Ancien Chemin de Méjannes 30100 ALES) qui, en liaison avec les autres organismes de soutien régionaux, mène des actions visant à interpeller le pouvoir politique, les pouvoirs publics, les organismes caritatifs et humanitaires sur le sort de ces hommes et de leurs familles ; Monsieur POTIGNAT, conseiller, propose de soutenir cette initiative par l'acquisition d'une banderole qui sera installée sur la voirie communale, pour un montant de 215,28<sup>ETTC</sup> confectionnée par la Sasu ROADCOM (442, rue de G. Besse à Nîmes). Accord de la majorité des membres présents.

## **8/ MATERIELS A INTEGRER EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte tenu du caractère de durabilité de certains matériels, le Maire propose d'intégrer les achats suivants en section d'investissement afin de récupérer la TVA :

- à l'opération n°146 – Bibliothèque : achat de 80 livres pour 762,44€ (société DEFI LIVRES facture n°1013) ;
- à l'opération n°146 – Bibliothèque : achat de 9 livres pour 97,54€ (société E. LECLERC facture n°130000463).

\* \* \* \* \*